

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 26 (1938)

**Heft:** 530

  

**Artikel:** Les Egyptiennes vont-elles voter ?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-263121>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

riens existent, les autorités compétentes marquent leur appréciation. C'est ainsi que le Département de l'Hygiène de l'Etat américain du Massachusetts déclare qu'il est « à ce point convaincu de l'importance du service social envisagé comme rentrant dans les fonctions des dispensaires antivénéériens qu'il considérera défavorablement la création de tout nouveau dispensaire ne comportant pas de service de ce genre et qu'il jugera avec méfiance tout dispensaire déjà créé qui continuerait à ignorer le service social ». De semblables appréciations se retrouvent sous la plume de ministres de l'Hygiène, ou d'autres autorités officielles, ainsi que de médecins. Le professeur Ramel, de Lausanne, par exemple, dans son rapport présidentiel présenté à la dernière Assemblée de la Société suisse contre les maladies vénériennes, recommande la création du service social antivénéérien, et le Dr. Cornaz, chef du dispensaire, estime dans le rapport de la Section vaudoise de cette Société que l'infirmerie sociale spécialisée, en recherchant les sources de contagion, et en ramenant au traitement des malades récalcitrants, rend de si grands services qu'elle est un rouage indispensable de la lutte antivénéérienne. Depuis 1937, en effet, grâce à l'initiative privée, le service dermatologique de l'Hôpital et le dispensaire de Lausanne possèdent une assistante sociale qui, après des stages dans plusieurs centres antivénéériens, a su organiser avec beaucoup d'intelligence un service social méthodique et adapté au mouvement des malades tel qu'il existe dans d'autres pays.

La valeur médicale et sociale du service social antivénéérien est donc acquise. Sa contribution à la rééducation des femmes qui se livrent à la prostitution est une tentative plus récente, et pour laquelle il faut par conséquent plus de recul si on veut en apprécier les résultats. Les réponses à l'enquête de la S. d. N. basées sur des expériences, et les conclusions qui en découlent démontrent que les assistantes sociales qui sont chargées de cette tâche doivent posséder, non seulement des dons particuliers et, une grande autorité morale, mais aussi une formation toute spéciale.

Il faut encore souligner l'action préventive de ce service social à l'égard des femmes sur le point de tomber dans la prostitution, et particulièrement au moment où elles viennent de contracter leur première infection vénérienne. Les travailleuses sociales sont d'accord sur la valeur de cette assistance morale et sociale pour la jeunesse des deux sexes moralement abandonnée ou vivant dans l'imconduite, et qui forme en général une des catégories les plus insouciantes des malades fréquentant les consultations antivénéériennes: une influence morale, de l'aide pour trouver un emploi, une surveillance discrète, l'orientation vers des œuvres pour la jeunesse, suffisent parfois à remettre telle égarée dans le droit chemin, lorsque le séjour dans une maison de rééducation n'est pas nécessaire.

Le traitement des prostituées est un problème difficile, autour duquel prévalent les préjugés de la double morale, et que l'on résout trop facilement et trop logiquement par les anciennes méthodes de contrainte et par des mesures d'exception. Ceux qui sont soucieux de sauvegarder le respect de la dignité de la femme, et de relever le niveau de la moralité voient dans ces mesures d'exception l'un des plus grands obstacles à cet effort; ils estiment que, seules, des dispositions basées sur des principes de justice et d'humanité auront gain de cause. Au lieu de poursuivre la prostituée malade, de lui faire subir le traitement comme une punition, on saisit, selon ces

nouvelles méthodes, l'occasion de ce traitement pour gagner sa confiance, pour l'assister en tenant compte de ses déficiences, de sa détresse, et aussi des ressources de la personnalité humaine. Ce sont ces principes, de même que la notion de la responsabilité individuelle et sociale, que l'on ne peut que souhaiter voir se répandre dans le public, et des publications comme celle de la S. d. N. y contribueront certainement pour beaucoup.

Dr. M. SCHAEZEL.



## Publications reçues

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS: *La condition de la femme dans la Société contemporaine*. Etat actuel des législations à ce sujet, publié sous la direction de M. Marc Ancel, Secrétaire général de l'Institut de Droit comparé. Un volume de 718 pages. Librairie du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris.

Il y a plusieurs semaines — car c'était bien avant les vacances d'été... que la Rédaction du *Mouvement* me remit cet énorme volume en me demandant un compte-rendu pour notre journal. Ce compte-rendu, j'ai voulu le faire tel qu'on me le demandait, cette publication importante, j'ai voulu en dire ici tout le bien que j'en pensais — et faute de temps, je ne suis jamais parvenue à rédiger l'article qui s'échappait dans ma tête. Si bien qu'aujourd'hui, pressée par les dates inexorables qui me sont imposées, charitablement avertie que la place m'est maintenant étroitement mesurée faute d'avoir su profiter en temps utile de celle qui m'était réservée, je suis obligée de me borner à une brève note bibliographique au lieu de l'analyse suivie de comparaisons à laquelle j'avais songé en premier lieu.

Peut-être d'ailleurs, n'est-ce point un mal, puisqu'ainsi ce sont les lecteurs et les lectrices de ce gros bouquin qui se livreront à eux-mêmes à ces comparaisons toujours instructives de la condition de la femme entre un pays et un autre. Car ce ne sont pas moins de soixante-cinq pays différents, dont les législations ont été analysées et résumées ici suivant un plan uniforme: *Les droits politiques des femmes. L'activité professionnelle. Jouissance et exercice des droits civils. Condition de la femme dans la famille. Droit pénal (notions sommaires). Travail énorme de bénédictin — et de bénédictine, car c'est avec plaisir que nous saluons de nombreux noms féminins parmi les collaborateurs que l'Institut de Droit comparé s'est adjoints pour mener à bien cette tâche écrasante, tels ceux de Clara Campoamor (Espagne), Suzanne Grinberg, l'avocate pa-*

risienne bien connue, Marcelle Jokl, secrétaire à la Cour Internationale de La Haye, etc.

Pour mesurer toute la valeur documentaire de pareil exposé, et toute la clarté de sa présentation, rien ne vaut d'après mon expérience la lecture du chapitre concernant notre pays, car sur ce terrain restreint, nous sommes à même de vérifier toute l'exactitude des affirmations apportées. Et mieux encore qu'à cet égard, avec la complication de son double système de législation fédérale et cantonale et ses diversités innombrables dont il est parfois bien difficile à un étranger de saisir le détail. Or, M<sup>me</sup> Renée Nillus, Dr. en droit, et attachée à l'Institut, s'est fort bien tirée de cette tâche, utilisant une abondante documentation partiellement bien connue de nous, et donnant une idée fort claire de notre condition légale actuelle à nous, femmes suisses. Une seule critique, mais importante: pourquoi, alors que dans la préface de ce volume il est dit que « l'Institut de Droit comparé s'est proposé de mettre à la disposition de ceux que la matière intéresse un instrument de travail loyal... laissant de côté toute discussion de principe, toute polémique de doctrine... » pourquoi alors le chapitre consacré à notre pays se termine-t-il par des considérations antisuffragistes, dites croyons-nous, à M. Maurice Batelli, Dr. en droit (Genève), qui, ayant fourni toute la documentation sur la situation des femmes suisses en droit public, y a ajouté l'expression d'une opinion qu'il est en droit de professer, mais qui ne cadre pas avec l'objectivité que l'on doit attendre de pareille publication? Nous tenons à poser cette question à qui de droit.

Au moment où le Comité d'experts de la S. d. N. met en train sur le statut légal et politique de la femme l'immense enquête dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, cette publication constitue une première base de renseignements exacts et détaillés, présentés avec la plus grande

clarté, indispensable à tous ceux et à toutes celles qui, dans quelque pays que ce soit, défendent notre cause. C'est dire que sa place est toute marquée dans de nombreuses bibliothèques.

J. GUYBAUD.

Louis JACOT, Dr. jur.: *Rajournissans la Constitution fédérale*. Projet de revision totale.

M. L. Jacot nous offre un intéressant aperçu d'adaptation de la Constitution suisse aux besoins de l'heure actuelle, tout en respectant les principes acquis qui font la force et l'unité de notre pays. Mise en action du pouvoir central là où les circonstances modernes l'exigent, autonomie cantonale avant tout dans les questions culturelles, élévation considérable du nombre de signatures pour l'initiative et le referendum, et surtout attribution à la femme majeure du titre de « citoyen » ayant droit de vote et d'éligibilité à toute fonction.

En démocrate convaincu, M. Jacot appuie le principe de la liberté et de l'initiative individuelle. L'Etat, d'autre part, devrait veiller comme une mère aux besoins de tous, et tendre à accroître le bien-être de la population. Il garantira à toute personne sa liberté, sa tranquillité, son droit de vivre, son droit au travail!

Si certaines idées nous paraissent utopistes à l'exécution, la projet dans son ensemble respire un respect profond de la personnalité humaine et nous sommes heureux de le recommander à la méditation de tous.

A. L.

Suz. GRINBERG et Odette SIMON, avocats à la Cour de Paris: *Les droits nouveaux de la femme mariée*. Librairie du Recueil Sirey, Paris 1938.

Sous ce titre, cette brochure due à la plume de deux avocates féministes bien connues nous initie à l'importante réforme que la loi du 18 février 1938 a apportée à l'épouse française. Marquant l'aboutissement de longs efforts des féministes, cette loi n'apporte toutefois qu'une abolition partielle des restrictions de l'Ancien Code.

## Les Egyptiennes vont-elles voter?

C'est la question que pose, dans le dernier numéro de *l'Egyptienne*, notre confrère M<sup>me</sup> Coza Nabaraoui. En effet, un député du « Wafd » (parti actuellement d'opposition) vient de proposer à la Chambre une modification à la loi électorale de 1935, qui stipulait que seuls les électeurs masculins ont le droit de vote.

Cette proposition a éclaté comme une bombe, d'autant plus, et ainsi que le remarque M<sup>me</sup> Nabaraoui, que lorsque le Wafd était au pouvoir, il n'a jamais accordé la moindre sympathie à la revendication suffragiste, formulée depuis 1923 pourtant par l'Union Féministe Egyptienne; et il est curieux de le voir se faire tout à coup l'avocat des droits de la femme contre un gouvernement conservateur... Mais les féministes égyptiennes ne peuvent que se réjouir de cette conversion tardive, et dont nous les félicitons.

Car au train dont vont les choses dans les pays musulmans évolués, et dans nos vieilles républiques occidentales, il est fort possible que, comme se le demandait déjà Maria Verone, les femmes d'Egypte votent avant les femmes françaises, et — cela alors en tout cas, et cela devrait faire réfléchir plus d'un — avant les femmes suisses!



Cliché Mouvement Féministe

M<sup>lle</sup> Naïma AYOUBI

la première avocate égyptienne, qui vient de rentrer dans son pays après un stage à l'Ecole Sociale de Bruxelles.

tes, mais, l'action à mesure qu'elle se corse, quitte la réalité, s'engage dans une sorte de romantisme à rebours, et s'alourdit de traits trop appuyés. La volonté délibérée de peindre les hommes sans faire aucune concession à ce qu'il est convenu d'appeler les illusions, dégénère en un style caricatural trop facile. Ici, apparaissent la jeunesse et l'inexpérience de l'auteur. Il y a dans le portrait de Golder des traits admirables, mais ces traits sont groupés en vertu d'une connaissance psychologique insuffisante et d'une perception du monde trop incomplète.

Est-ce vraiment là un signe d'inexpérience et de jeunesse? Il se peut, et l'on doit espérer en possession d'un métier aussi sûr que le sien, M<sup>me</sup> Némirovsky saura élargir, rajuster, humaniser sa vision du monde. En attendant, les mêmes caractéristiques se retrouvent à travers une production littéraire cependant assez variée: *L'affaire Courilof*, les *Films parlés*, *Le Pion sur l'Échiquier*, *le Vin de Solitude*, *Jésabel*, *la Proie*,<sup>2</sup> donnent tour à tour les portraits d'une jeune terroriste russe, d'un employé de bureau français, d'une jeune fille abandonnée à elle-même des parents corrompus, d'un ambitieux décidé à percer dans le monde de la politique et des affaires, de plusieurs femmes du monde ou du théâtre. Partout on est frappé par la justesse de certaines données et par la grisaille concertée de l'ensemble qui se déploie sans relief, sans véritable atmosphère, sans ombres ni suffisante lumière.

Voici tout d'abord Maxime Legrand: c'est un jeune terroriste russe déguisé en médecin suisse, que l'organisation révolutionnaire réussit à faire attacher à la personne du ministre Courilof. Legrand a reçu mission d'assassiner le ministre. Toutefois, il ne s'agit pas d'un simple assassinat, mais d'une tentative d'intimidation qui doit faire réfléchir. Pour que le meurtre produise l'effet voulu, il ne faut pas qu'on puisse le passer sous silence. Il doit être commis en public, un jour de cérémonie, en présence des ambassadeurs étrangers, des journalistes et des photographes. C'est une œuvre de longue haleine qui est demandée au docteur Legrand. Il doit vivre au côté de Courilof, gagner sa confiance, afin de se trouver présent à l'heure propice. En attendant, la place n'est pas une sinécure, Courilof étant affligé d'un cancer du foie qui, faute de soins éclairés, pourrait soustraire la victime à ses justiciers. Mais le praticien est à la hauteur de sa tâche. Il réussit à conserver son malade. Si les choses se gâtent, c'est que Legrand ne peut s'empêcher d'éprouver pour le ministre une sorte de sympathie. Au jour fixé pour l'attentat, l'agent terroriste subit avec une curieuse passivité les impulsions contraires qui lui viennent de sa mission et de son amitié et qui, se neutralisant, le conduisent à l'hésitation. Mais une farouche camarade le surveille de près. Elle s'empare de la bombe qu'il ne se décide pas à lancer, et la jette sur le cortège des dignitaires. Legrand laisse croire qu'il est l'auteur du crime, afin d'échapper au mépris de ses camarades et aux représailles de ses chefs. Condamné à mort,

puis grâcié par le tsar, il devient agent de la Tcheka. Enfin, dégoûté du parti, il finit ses jours bourgeoisement à Nice, dans une villa qu'il s'est appropriée en volant les papiers d'un camarade de prison...

Les renseignements assez curieux que nous donne M<sup>me</sup> Némirovsky sur l'existence des agents terroristes ne suffisent pas à soutenir notre intérêt à travers les péripéties d'une aventure dont on a peine à comprendre les mobiles — film sans profondeur où gesticulent des créatures sans caractères, où, dans une région limitée, étrangère à la distinction du bien et du mal, sommeillent des âmes dénuées de force et de corps privés d'énergie.

Le roman suivant de M<sup>me</sup> Némirovsky, *Le Pion sur l'Échiquier* nous présente le sort mélancolique d'un employé de bureau subordonné à un patron qui fut, avant la guerre, l'humble salarié de son père. Déçu par la fortune, ne pouvant accepter d'occuper une place qu'il n'a pas le cran de quitter, il est aussi faible en amour que mou devant son travail. Tirailé entre deux femmes qu'il n'aime plus, tantôt il se laisse aller aux souvenirs de son premier amour pour sa cousine Muriel, tantôt il se reprend à subir l'ascendant de son épouse, l'énergique Geneviève. Toute son histoire est celle d'un vaincu. De fugitives sensations, la satisfaction toujours décevante d'un désir, réussissent parfois, pour un instant, à éveiller en lui une brève joie. Son ultime plaisir est de prendre un taxi:

...Assisôt il oublia les femmes. Le taxi courait rapidement le long des quais déserts. Christophe penchait son visage à la portière, regardait trem-

bler et s'évanouir le reflet des lampes dans l'eau. Vie inutile, vie plus vague que celle d'un chien... Et des milliers d'êtres vivaient comme cela?... Entourés de millions qui aspiraient à cette vie, comme à l'unique bonheur accordé à l'homme?...

Il rit, il songea? — Cela donne une fière idée de l'homme... Qui a dit cela?...

Il fit un effort stupide, démesuré pour s'en souvenir, n'y arriva pas. Il fit un signe de la main, dit au chauffeur d'un ton lassé: — Plus vite... vite... vite... Allez plus vite...

La Seine était ce qu'il y a de plus beau au monde... D'étranges lumières, des tas de charbons écroulés, des pans d'ombre épaisse, la gueule ouverte d'un petit bistrot rouge, d'où s'échappait une chanson violente... Le matin venait. Un vent plus frais mettait dans l'air une saveur et une pureté nouvelles.

Ce plaisir de la vitesse défiant l'horreur de la vie sera, en effet, le dernier de Christophe. Il meurt peu après, une légère blessure qu'il s'est faite en jouant au suicide, s'étant envenimé.

(A suivre).

Marianne GAGNEBIN.

Lorsqu'une femme a appris à lire, le problème du féminisme est entré dans le monde.

Marie d'ESNER-ESCHENBACH.

## Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

Librairie Payot, rue du Marché, Genève

A l'Union des Femmes, r. Et. - Dumont, 22

A l'Administration, 7, rte de Chêne.

<sup>1</sup> Grasset, 61, rue des Saints Pères, Paris.

<sup>2</sup> Gallémard, Paris, 43, rue de Beaune.

<sup>3</sup> 156 Alben Michel, 22, rue Huyghens, Paris.